

prévenir une catastrophe écologique qui pourrait nuire aux habitants de notre pays et en réalité à ceux du monde entier.

● (4.00 p.m.)

J'ai pris la parole sur le bill lors de son dépôt à la Chambre. J'ai assisté aux séances du comité mixte. Le bill est censé, d'une part, prévenir la pollution et, d'autre part, affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Nous savons, par suite de l'examen d'autres bills, notamment les bills C-203 et C-204, que le gouvernement ne demande pas au Parlement d'affirmer la souveraineté du Canada sur les eaux à plus de 12 milles de nos côtes arctiques. Toutefois, pendant des années, la plupart des Canadiens ont cru que notre pays revendiquait la souveraineté dans ces eaux.

Je le demande au gouvernement, pourquoi avons-nous changé d'attitude? Quelles eaux revendiquons-nous maintenant comme notre propriété? Quelles eaux considérerons-nous comme la haute mer? Franchement, monsieur l'Orateur, de notre côté, nous ne reprochons pas au gouvernement d'être allé trop loin, mais de n'être pas allé assez loin dans cette mesure législative. Comment ces propositions énoncées dans le projet de loi pourront-elles être mises en vigueur sans déclaration de souveraineté? Par exemple, aux termes de cette mesure, interdirons-nous les voyages des pétroliers dans l'Arctique? Le bill prévoit une limite de 100 milles au large du territoire canadien le plus rapproché. Je me demande pourquoi le gouvernement a choisi 100 milles? Pourquoi pas 50 ou 150 milles? En dépit des nombreuses questions posées en comité au sujet de cette limite de 100 milles, nous n'avons jamais obtenu de réponse satisfaisante. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) qui dirige l'étude du projet de loi à la Chambre aujourd'hui pourra peut-être fournir une explication.

Ce projet de loi, comme les modifications à la loi des pêcheries, autorise la pollution. C'est vrai, monsieur l'Orateur. Il autorise la pollution, puisque ses dispositions ne s'appliquent pas aux régions de gestion qualitative désignées dans la loi sur les ressources en eau du Canada. En fragmentant l'autorité découlant de cette mesure et de la loi sur les ressources en eau du Canada, en modifiant la loi sur les pêcheries, ainsi que la loi sur la marine marchande du Canada, je soutiens que nous morcelons tellement l'autorité que nous rendons la réglementation efficace de la pollution à Ottawa presque impossible, tandis que nous imposons en même temps un fardeau bureaucratique à nos industries harcelées qui deviennent les malheureux associés du gouvernement fédéral dans la lutte contre la pollution et qui en font les frais.

À propos de la déclaration de la souveraineté, je voudrais bien savoir pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) a changé d'avis. En septembre 1969, le *Globe and Mail* publiait un article intitulé: *Ice Pack Defined as Land in Canadian Bid for Rule*, qui commençait en ces termes:

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a dit hier que le Canada cherche à amener d'autres pays de reconnaître la banquise du passage du Nord-Ouest comme terre, aux fins d'établir la souveraineté canadienne dans la région.

Le premier ministre a déclaré à des élèves d'école secondaire, lors d'un débat, que la proposition, que le ministre des Affaires extérieures Mitchell Sharp a faite le premier, était l'une de celles que le Canada soumettrait en vue d'établir sa souveraineté dans l'Arctique.

Quand le premier ministre est rentré de voyage, le *Globe and Mail* a publié un autre article, dont voici un extrait:

Dans une conférence de presse, après une réunion du cabinet qui a duré trois heures, M. Trudeau a déclaré que son gouvernement donnait une haute priorité à la déclaration de souveraineté qui doit être faite à l'automne.

Ce sont là nos opinions, monsieur l'Orateur. Nous croyons qu'il faudrait déclarer la souveraineté sur les îles de l'Arctique. À notre avis, cette souveraineté devrait être aussi déclarée sur les eaux qui se trouvent entre ces îles. Le premier ministre partage manifestement nos idées, bien que dans sa déclaration il ait parlé de banquises, mais qu'il s'agisse de banquises ou d'eau la logique est la même. C'est cette vaste étendue de glace, d'eau et de terre qu'il faudrait, à notre avis, faire clairement reconnaître à tous les Canadiens comme territoire canadien qui relève de la souveraineté du Canada.

Il ne faut pas oublier nos responsabilités envers les indigènes du Nord, les Indiens et les Esquimaux, qui courent le risque de se faire exploiter par les pilleurs commerciaux avant d'avoir même pu profiter des bienfaits de la société éclairée de notre époque. Leurs conditions d'existence, si l'on en croit les propositions et les instances qu'ils nous présentent de temps à autre, sont pitoyables. On trouve parmi les autochtones du Canada le taux de mortalité le plus élevé. Dans le Nord, la mortalité infantile est quatre fois plus grande que celle de la moyenne canadienne, et le taux de décès chez les enfants des Esquimaux qui n'ont pas atteint quatre ans, est treize fois celui de la moyenne nationale. Même en 1964, l'âge moyen des Esquimaux au moment du décès était de 32.2 ans.

Si le Canada n'affirme pas ses droits souverains, alors, ces gens risquent d'être éliminés ou handicapés à jamais par une exploitation brutale qui a déjà abîmé le pergélisol de leurs terres et menace d'éliminer la faune nordique dont dépend leur existence. Je vous le